

*Initiatives ministérielles*

Nous n'avons pas besoin d'enrichir les riches, mais il serait bien de pouvoir offrir une aide aux personnes qui en ont besoin. De plus, les nouvelles règles permettront à un plus grand nombre de Canadiens de jouir d'une certaine sécurité financière lorsqu'ils seront à la retraite, ce qui contribuera à répondre aux besoins liés au vieillissement de la population. Mais qui au juste cela aide-t-il, encore une fois? Les personnes dont le revenu se situe aux paliers d'imposition inférieurs n'ont pas les moyens de cotiser à de tels régimes afin d'en tirer des avantages fiscaux. Quand sonne l'heure de la retraite, elles sont condamnées à la pauvreté.

À l'heure actuelle, moins de 25 p. 100 de leur revenu est protégé par le Régime de pensions du Canada et d'autres régimes du genre. Ne serait-il pas agréable, pour ces personnes, de savoir qu'elles toucheront 50 p. 100 de leur revenu en vertu d'un régime fédéral et de pouvoir s'attendre à vivre au-dessus du seuil de la pauvreté plutôt que dans une pauvreté abjecte.

Le gouvernement affirme que ces nouvelles règles s'ajoutent aux mesures qu'il a prises pour renforcer le système canadien de revenu de retraite. Nous avons pu constater la force de ce système dans le cas de la sécurité de la vieillesse; il manque carrément de force.

Nous avons commencé par ouvrir la porte à la désintégration totale de l'universalité de notre régime de sécurité de la vieillesse. Le temps est-il venu de nous en prendre au Régime de pensions du Canada? J'espère que ce n'est pas le cas, mais je me demande si cela fait partie du programme des conservateurs pour l'avenir du Canada? Nous encourager à investir pour notre retraite est une chose, mais forcer la majorité de la population à vivre dans la pauvreté en est une autre.

Je continue à lire ce document et c'est vraiment ce que je craignais. Je commence à y voir clair. Nous tournons la page et nous y lisons que le système actuel comporte des lacunes et qu'il doit être repensé. Quand avons-nous entendu cela auparavant? Si je me rappelle bien, j'ai déjà entendu cela depuis le dernier budget. Le gouvernement se sert toujours du même scénario: il commence par essayer de nous convaincre, nous les Canadiens moyens, que ce que nous avons auparavant est mauvais, puis il se met à le détruire.

Oui, un grand nombre de nos régimes sont imparfaits, mais il nous faut les renforcer, les rénover et les améliorer. Il n'est pas nécessaire de tout raser, jusqu'aux fonda-

tions. C'est ce que proposent bon nombre des mesures législatives que nous présente le gouvernement.

Nous parlons de certains des régimes que nous avons. Nous savons qu'ils ne subsisteront pas bien longtemps si le gouvernement reste au pouvoir. Cela a commencé avec la récupération fiscale. Le coût d'envoi était venu en 1985 avec la première tentative de désindexation des pensions. Nous savons ce qu'elle a donné; le gouvernement a dû faire marche arrière devant le tollé que cela a soulevé.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de régime enregistré d'épargne-retraite. Ce que je dis, c'est qu'il faudrait que ce régime soit effectivement équitable et souple, comme le dit le gouvernement, mais pas équitable et souple seulement pour ceux qui gagnent dans les 80 000 \$ et 87 000 \$. Il faudrait qu'il soit équitable et souple pour tout le monde, qu'il donne à tous la possibilité de vivre dignement quand ils vieillissent, de savoir qu'ils pourront manger trois fois par jour dans le troisième âge et de compter sur un certain confort dans leurs vieux jours. Ce n'est pas de cela qu'ils est question ici.

Certaines dispositions du projet de loi sont raisonnables, mais elles ont des défauts. Il y a par exemple les sept ans de report. Cette disposition a du sens dans certains cas, si l'on en croit ce que le ministre de la Privatisation a dit dans son discours. Elle permet de reporter ce montant quand on a des dépenses élevées une année et qu'on n'a pas les moyens de cotiser. Il est logique de pouvoir le faire, et cela semble conforme à l'équité.

Mais cela ouvre la porte à des choses dont nous devons nous méfier. Cela peut donner lieu à des abus, de la part encore une fois de ceux qui sont le mieux en mesure de pouvoir varier ainsi leurs placements.

Passons à certaines autres effets du projet de loi. Il présente à mon avis un problème pour certaines entreprises petites et moyennes qui ont actuellement un régime de retraite pour leur personnel. En raison de la nature et de la complexité de la chose, on a prédit que des employés de ces entreprises-là vont laisser tomber leur régime en grand nombre parce qu'il ne cadre plus avec ces conditions et tout simplement se tourner vers un REER collectif, au lieu de recourir à d'autres types de partage différé des bénéfices ou à des régimes enregistrés de retraite.

Le projet entraîne un problème en cas de rupture de ménage. Ayant eu autrefois à m'occuper professionnellement des problèmes de ménages, je sais que les gens qui se séparent doivent faire face, entre autres choses, au partage de l'actif et des régimes de retraite. Parmi les choses qui pourraient entraîner certains problèmes, il y a